

10 juin 2014

Rapport de la commission des finances sur la motion du 24 mars 2010 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Mathias Buschbeck et Fabien Sartoretti: «Gouverner, c'est... gouverner (audits)!»

Rapport de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle.

Cette motion a été renvoyée à la commission des finances le 22 novembre 2011. Elle a été examinée dans la séance du 13 mars 2012 sous la présidence de M. Olivier Fiumelli. Le procès-verbal a été rédigé par M^{me} Sandrine Vuilleumier que la rapporteuse remercie.

A noter que l'auteur du rapport l'a repris et n'était pas membre de la commission des finances à l'époque où la motion a été examinée.

Rappel de la motion

Considérant:

- que le peuple a élu un Conseil administratif constitué de personnes engagées politiquement et dont les différents programmes s'engagent à défendre le service public;
- que la multiplication des demandes d'audits nous inquiètent, car ils sont des instruments de gestion issus de la gestion néolibérale qui a montré ses limites depuis la crise de 2008;
- que l'administration d'une collectivité publique ne répond pas aux mêmes critères de gestion qu'une entreprise privée;
- que notre Conseil entend gérer la Ville de Genève comme un service public à l'usage de la population et non comme une entreprise qui fait pression sur les conditions de travail afin de dégager des bénéfices;
- que cette politique d'audits est très opaque en termes financiers et de justifications;
- que des sommes importantes sont dépensées pour le recours à des «chasseurs de têtes» dans la perspective du recrutement des cadres de l'administration municipale;
- que les recommandations des auditeurs ont presque force de loi et servent souvent à justifier des décisions qui peuvent aller à l'encontre de la politique que la majorité de notre assemblée prétend défendre;

- que, à notre connaissance, il n'existe aucune entité constituée pour décider de la pertinence des audits commandés,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- fournir à la commission des finances une liste exhaustive des audits en cours ou commandés ainsi que leurs justifications et leurs coûts;
- fournir chaque année, lors des comptes, à la commission des finances, un rapport sur ces pratiques.

Séance du 13 mars 2012

Audition de M^{me} Salika Wenger, représentante des motionnaires

M^{me} Wenger expose que l'exécutif est élu pour gouverner mais que, de plus en plus souvent, il fait appel à des entreprises privées pour faire des audits. Elle rappelle que ces entreprises n'ont pas de mandats électifs. Elle ajoute que ces audits sont souvent des prétextes pour justifier certaines décisions. De plus, ces audits externes coûtent très cher et on n'en connaît ni le nombre ni le coût. Elle cite l'exemple du Musée d'art et d'histoire (MAH) où l'on a changé de directeur et de politique; elle rappelle qu'il a fallu un an pour obtenir le texte complet de l'audit commandé par le magistrat en fonction. Elle estime qu'il faut rendre cette politique d'audits plus transparente.

Discussions

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense que cette motion soulève un problème intéressant mais considère que le lien entre les chasseurs de têtes et les sociétés d'audits mentionné dans les considérants est un peu surprenant. Il pense que les audits sont susceptibles d'augmenter l'efficacité et l'efficacité des services. Il demande sur quelle période les motionnaires souhaitent cette liste.

M^{me} Wenger répond qu'elle souhaite avoir une liste mise à jour chaque année au moment de l'examen des comptes. Elle poursuit en déclarant qu'une société privée ne peut pas avoir la même philosophie qu'une entité publique. Elle veut savoir si l'argent des contribuables est bien utilisé.

Un commissaire socialiste déclare qu'il soutient l'intention politique. Il ajoute qu'il a l'impression qu'à une certaine époque, dans un département en particulier, les audits étaient utilisés à des fins politiques. Il pense que cette manière de faire est effectivement contraire au bon fonctionnement d'un gouvernement élu. Il pense que sur des enjeux de fonctionnement d'un service, avec une logique d'amélioration et non de règlement de comptes, le recours à un regard externe

peut être bénéfique. Il propose de voter la motion lors de cette séance étant donné le caractère modeste des invites.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien est du même avis. Il note qu'il est question des audits externes car il considère que les audits internes ont tout leur sens. Il reprend l'exemple du MAH pour lequel l'audit a eu pour conséquence de mettre le directeur hors circuit sans observer tout le respect qui lui était dû. Il pense aussi que le Conseil administratif doit être à même de gouverner car c'est pour cela qu'il a été élu.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaite aussi avoir des informations sur les audits en cours et pas seulement en fin d'année pour éviter des règlements de comptes. Il annonce que son groupe votera cette motion.

Une commissaire du groupe des Verts déclare que son groupe votera la motion dont il est d'ailleurs signataire. Elle estime que le fait d'obtenir une liste des rapports d'audits en cours avec leurs justifications et leurs coûts doit couler de source. Elle rappelle aussi que les audits sont une aide à la décision.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose de compléter la première invite en ajoutant «audits réalisés depuis 2009 ainsi que de ceux en cours». Cela donne un recul de trois ans.

Votes

Le président soumet cet amendement au vote, qui est accepté à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC).

Le président soumet au vote la motion ainsi amendée, qui est acceptée à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC).

Au bénéfice de ces explications, la commission engage le Conseil municipal à adopter cette motion amendée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- fournir à la commission des finances une liste exhaustive des audits réalisés depuis 2009 ainsi que de ceux en cours ou commandés ainsi que leurs justifications et leurs coûts;
- fournir chaque année, lors des comptes, à la commission des finances, un rapport sur ces pratiques.